



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE N° 5 mai 2005

Secrétaire Alain GUYADER T. de Sens Agglo tél : 03 86 83 72 06
E-Mail : alain.guyader@cp.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU DE MANDATS cap locale pour la liste d'aptitude à contrôleur UNE AVANCEE

Ce 19 mai s'est réunie la CAP locale de catégorie B en présence du nouveau TPG et des élus CGT qui siégeaient pour la 1^{ère} fois pour l'établissement de la liste d'aptitude.

Ont vocation à être inscrit sur la liste d'aptitude :

les agents de catégorie C , ayant au moins 40 ans et 60 ans au plus le 31 12 2005, avec 15 années de services effectifs.

Le nombre de place est égal au 1/6^{ème} des nominations prononcées dans le corps au cours de l'année (plus le nombre de places décidées dans le plan de qualification).

Un bref rappel des critères nationaux :

la commission administrative paritaire centrale a dégagé une "jurisprudence" conduisant à ne pas retenir :

- les candidats qui n'auraient pas la possibilité de dérouler une carrière de contrôleur (agents ayant 60 ans et plus en 2005)
- les candidats notés moins de 19 au cours des trois dernières années (2002-2003-2004)-
- les candidats ne déclarant pas se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste à l'intérieur du département
- les candidats justifiant de moins de 10 ans depuis leur nomination en catégorie C par liste d'aptitude.

La CAP centrale se réunira le 5 octobre pour établir la liste des agents qui seront promus au grade de contrôleur.

Déroulement des travaux de la CAP locale :

- lors de la dernière CAP locale de mai 2004 : 4 agents ont été proposés classés et 9 agents ont été proposés non classés

- nombre de promotions en 2004 : **3** (2 de 1998 à 2003)

Pour 2005 : 58 agents ont déposé une demande dont 5 n'ayant pas les 3 fois 19 (96 remplissaient les conditions statutaires). Tous les agents se mettent à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste dans l'Yonne.

La méthode du TPG :

- étude des rapports des comptables
- des tableaux synoptiques 2002-2003-2004
- de la variété des postes occupés, la polyvalence
- des missions particulières (intérim, EMR, formateur....)
- des capacités à encadrer
- avec un âge limite : ne pas être né(e) avant 1949.

Malgré **l'opposition de la CGT à cette forme de promotion** (voir déclaration en fin de compte rendu) nous avons participé aux débats dans l'intérêt des agents et obtenu que le TPG modifie ses propositions initiales :

- l'administration proposait 3 agents classés et 9 dossiers remarquables
- FO a proposé 4 classés et 11 non classés
- La CGT a proposé 6 classés et 12 non classés, en reprenant des dossiers classés les années précédentes, en ajoutant quelques nouveaux dossiers car nous sommes opposés aux chamboulements d'une année sur l'autre (voir la déclaration liminaire).

Ainsi Brigitte COLIN a été classée et un agent écarté par l'administration a été réintégré au vivier (nouveau terme utilisé à la place de proposé non classé) .

La CGT a aussi empêché la disparition de la liste des non classés qui « assure » une certaine continuité dans la reconnaissance du travail des agents .

La direction souhaitant plus de liberté pour les années suivantes utilise maintenant le terme « VIVIER » qui ne serait ni un « ascenseur », ni un « bâton de maréchal » mais le commencement d'une nouvelle carrière.

Les nouvelles propositions de l'administration après débats :

- 4 proposés classés :

n°1 : Dominique Giraud (T. Seignelay)

n°2 : Catherine Milard (T. Joigny)

n°3: Annick Chabot (T. Avallon)

n°4 : Brigitte Colin (T. Auxerre EH)

- Constitution d'un vivier de 10 agents remarquables (par ordre alphabétique)

- Bathiat Marie France (TG dépense)
- Dequeker Edith (Ancy le Franc)
- Fouchy Claudine (Pont sur Yonne)
- Lanquetin Martine (Tonnerre)
- Legras Christine (T Auxerre)
- Messagé Catherine (T Toucy)
- Prevost Jacqueline (Chablis)
- Régnier Chantal (EMR)
- Richoux Maryse (Pont sur Yonne)
- Savourat Claudine (Vill l'Archevêque)

VOTES : administration : pour ,

FO : pour ,

CGT : abstention

Analyse de la CGT :

Si la CGT est bien évidemment sincèrement heureuse que plusieurs agents soient promus de C en B , elle s'est abstenue car **malgré un grand nombre de très bons dossiers, peu ont été retenus...**

les places sont chères.....et les insatisfactions sont de plus en plus grandes face à la baisse du pouvoir d'achat des agents, face à la banalisation des catégories B et C !

Nous avons 31 agents avec un avis très favorable du comptable ou du chef de service, 22 avec un avis favorable et 5 avec un avis réservé.

Il faudrait aussi plus de place à pourvoir.

Cette année, la réforme de la notation est venue aggraver une procédure qui n'en avait pas besoin.

La CGT a fait la déclaration générale suivante :

SUR LE FOND :

La liste d'aptitude pose dans son principe le problème de l'appréciation de la valeur professionnelle des postulants.

Dans la Fonction Publique, la promotion se fait, soit par concours interne, soit par liste d'aptitude. L'une et l'autre de ces promotions concernent des populations d'agents différents. C'est pourquoi la CGT ne revendique pas la suppression pure et simple de la liste d'aptitude, mais son remplacement par un concours interne professionnel.

Le concours professionnel se distingue du concours interne dans son contenu plus adapté aux populations d'agents concernés dans la mesure où il privilégie l'expérience professionnelle. Parce qu'il est concours, il offre toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font défaut dans le système de sélection par liste d'aptitude

Cette revendication nous semble d'autant plus nécessaire, que **la réforme de la notation** introduit la rémunération au mérite par la mise en place d'objectifs individualisés, qui constitueront **un obstacle subjectif supplémentaire**.

Je terminerai en indiquant que la CGT trouve un peu gênant pour les agents , pour le réseau que la DGCP ne tire pas toutes les conséquences des réformes qu'elle met en place , celle de la notation n'y échappe pas.

En effet, et pour ne m'en tenir qu'aux aspects liés à la liste d'aptitude à contrôleur , il est incompréhensible que des agents soient proposés sur une liste 2005 après étude de leurs notations 2002-2003-2004, des rapports des comptables et des chefs de service 2005 et de la partie accès au corps supérieur de l'évaluation 2005 **alors que la notation 2005 n'est pas définitive**. Elle est susceptible de recours.

PLUS CONCRETEMENT :

Tant que la liste d'aptitude existera les élus CGT participeront aux débats :

1- Nous sommes opposés aux chamboulements d'une année sur l'autre. En effet, pour nous, après tant d'années de services, il est inconcevable qu'un agent dont le dossier a été retenu en cap locale l'année précédente devienne mauvais l'année suivante, au contraire l'agent est encore plus expérimenté.

Par contre, lié à la subjectivité de la note, les appréciations et les rapports du notateur de 1^{er} degré ont un poids important.

Nous notons d'ailleurs des disparités entre les notateurs qui peuvent être dithyrambiques ou à l'inverse trop concis.

Donc nous proposons de reprendre Giraud Dominique classée en 2004 en n°1 pour 2005 et de prendre en fonction des dossiers, des agents de la liste des non classés de 2004 pour les classer.

2- Nous proposons de ne pas fixer d'entrée le nombre d'agents à proposer non classés , mais de voir en fonction des dossiers. Il semblerait juste d'intégrer dans cette liste , après ceux de 2004, des dossiers écartés l'année dernière au prétexte que toutes les croix n'étaient pas dans TRES BON ayant un avis très favorable pour 2005.

3- nous proposons d'intégrer quelques nouveaux dossiers qui ont un avis très favorable ou favorable du comptable .

Sans tomber dans l'excès , à égalité la priorité doit être donnée aux agents les plus âgés , ayant le plus d'années de services ...

Nous sommes pour l'étude de tous les dossiers , pas des seuls classé n°1 dans les postes et services (le n° 3 d'un gros poste peut être bien «meilleur » qu'un agent seul dans le sien donc classé n°1...).

Siégeaient pour la CGT :

Ghislaine TRANCHON (Sens Agglo), Agnès MOZETIC (Auxerre)

Mauricette COSTE (Sens Municipale), Alain GUYADER (Sens agglo)

RESULTATS DU 16 MAI 2005 : Près de 25% de grévistes dans le 89 32 % à la DGCP

32% de grévistes au Trésor, plus de 50% des effectifs absents dans les services, les personnels ont répondu massivement à l'appel des organisations syndicales pour ce 16 mai .

Le gouvernement doit retirer la loi instituant une journée de travail gratuit !

Pour la première fois, un jour de travail gratuit a été mis en place, ce lundi de Pentecôte. C'est inadmissible !

Les personnels du Trésor, ont exprimé avec force leur rejet de cette mesure et ont exigé d'autres moyens de financement capables de permettre une réelle solidarité avec les personnes âgées et handicapées.

L'augmentation des salaires, le développement de l'emploi sont essentiels pour dégager des ressources permettant de répondre durablement au financement de la dépendance dans le cadre de la protection sociale.

Partout, il faut continuer et amplifier l'action !

Thierry BRETON a annoncé pour 2006 un chiffre minimal de 2100 suppressions d'emplois, il a ressorti les vieux démons du travail le samedi, et repris à son compte une logique inspirée par d'autres sur les « possibles synergies » entre directions (DGI /DGCP ;DGDDI/DGCCRF).

Trop, c'est trop ! Non seulement, le ministre ne répond pas aux revendications exprimées par les agents mais il les traite par le mépris.

Ce 16 mai, les agents ont dit non à une journée de travail gratuit, il faut amplifier la mobilisation pour obtenir du gouvernement et du ministre qu'ils entendent les revendications et ouvrent de réelles négociations !

Mise au point suite au compte rendu du Conseil départemental des services sociaux paru dans notre précédente édition.

- S'agissant du local abritant la délégation, un projet de travaux pour accès handicapés à hauteur de 110000€ n'avait pas été retenu car trop coûteux. De plus, l'immeuble a été proposé récemment à la vente.
- l'information tabac est comprise dans l'action cancer du poumon
- 13 agents ont bénéficié d'aides pécuniaires limitées à 1500€ (2000€ à compter du 01/01/2005)
- Les agents Berkani auront un cadeau de Noël et bénéficient de toutes les prestations d'action sociale depuis le 01/01/2005 (sauf titre restaurant).
- Après une inscription d'enfant en centre de vacances, Melle Paris intervient auprès de EPAF, si des difficultés financières sont révélées. Une réduction du coût du séjour est alors accordée. Pour les enfants handicapés : la prise en charge la veille n'est pas systématique mais vue dès la veille du départ selon le handicap
- Prospectives année 2006 : diabète et dépendances, médicaments et drogues, (le tabac et l'alcool ayant déjà été abordés)

Pour recevoir régulièrement toutes les informations CGT

directement et rapidement par intranet, il suffit de remplir le questionnaire ci-joint et de le retourner à Alain Guyader à la T de Sens Agglo :

NOM

PRENOM

AFFECTATION

accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante:

@cp.finances.gouv.fr

les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à

le

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT

Alors, je me syndique...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.

Signature :